

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 5 JUIN 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 30 mai 2018, s'est réuni à 18h30 à la Salle du Conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Mme Caroline GEORGÉ, MM. Fernand PHILIPPE, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Gérald BARDOT, Hervé BERTRAND, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Jean-Luc LEFEUVRE, Mmes Annie GUILLEMOT, Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX, Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Joël GERARD, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Jocelyne CAREL, Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), MM. Christian GEX (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), Gérard FRANÇOIS, Bruno MINUTIELLO, François MEYER, Ghislain GALLAND, Alain VINCENT, Mme Marie-Jo GEORGES (*remplacée par M. Ludovic JORDA*), MM. Jean-Christophe AUBERT, Pascal BAUCHE, Mme Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS (*pouvoir à Mme Alexandra HUGO*), Daphné VELTIN-DESSAUVAGES (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), MM. Vincent VAUTHIER, Bernard ZABEL, René KRYZS, Jean-Marie LECLERE, Christian TISSOUX

ÉTAIT ABSENTE : Mme Edith BAGARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. le Président

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 12 JUIN 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-142 : Administration Générale – Programme Action Cœur de Ville – Candidature de la Ville de Lunéville – Signature de la convention

Par délibérations concordantes des 8 février 2018 et 22 février 2018 les Conseils communautaire du Territoire de Lunéville à Baccarat et municipal de Lunéville (CCTLB) ont acté la candidature au Programme Action Cœur de Ville.

Pour mémoire, la Ville de Lunéville, en partenariat étroit avec la CCTLB, l'Etat et la Caisse des Dépôts, a signé la convention « Démonstrateur 21 » en juillet 2016.

Cette convention s'articule autour de trois axes :

- La requalification immobilière dans le centre-ancien (quartier prioritaire de la politique de la Ville) ;
- La consolidation de l'activité commerciale (vacance commerciale prononcée) ;
- Le développement de l'économie touristique autour du Château (trop déconnecté du centre ancien).

Dans ce cadre, le Conseil municipal de Lunéville, réuni en séance plénière du 14 septembre 2017, a conclu un partenariat avec l'Ecole Nationale d'Architecture de Nancy pour la requalification de l'Îlot Bastien.

Cette démarche s'inscrit pleinement et par anticipation, dans le dispositif « Action Cœur de Ville » dont le lancement a été acté à Cahors, par le Premier Ministre, le 14 décembre 2017. Ce programme en faveur des villes dites « moyennes » s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale qui donnera lieu à la signature d'un contrat spécifique et à la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Le programme Action Cœur de Ville s'adresse en priorité à des villes « pôles d'attractivité », hors périmètre des métropoles, dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire.

Lunéville s'inscrit pleinement dans cette démarche et ce, depuis dix ans, avec un projet global abouti, une ingénierie et une gouvernance opérationnelle qui sont prêtes à mettre en œuvre les premières actions de ce programme dès 2018.

Dans le Grand Est, il est utile de préciser que la Ville de Lunéville a été retenue, avec six villes (Sedan, Bar-le-Duc, Chaumont, Longwy, Saint-Dié-des-Vosges et Guebwiller), par le Secrétariat Général à l'Aménagement Régional (SGARE) dans la démarche « Ville moyenne ». Dans le Grand Est, celle-ci a été lancée le 6 novembre dernier à Saint-Dié-des-Vosges. Il a été indiqué à cette occasion que l'expérimentation nationale est complétée, dans notre région, par un accompagnement spécifique des sept villes, dans le cadre d'une étude-action financée par des crédits du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Cette étude-action a été organisée sous la forme de séminaires au bénéfice des sept villes concernées. Le premier séminaire s'est déroulé à Metz le 7 décembre 2017. Une autre rencontre s'est tenue le 16 janvier 2018 à Bar-le-Duc. Lunéville a accueilli le 3^{ème} séminaire le 1^{er} février 2018. Un 4^{ème} séminaire a eu lieu à Longwy le 20 février 2018.

Parallèlement à la poursuite de ces travaux, le préfet de Région a été chargé, avant le 15 février 2018, d'établir une liste par ordre de priorité des communes et intercommunalités du Grand Est candidates au projet action Cœur de Ville et dont le dossier était le plus abouti.

C'est dans ce contexte que la Ville de Lunéville et la CCTLB ont été retenues parmi les 222 villes bénéficiaires du programme.

Le dossier est solide, il contient de nombreux projets à maturité. Aussi, le Ministère de la Cohésion des territoires a proposé que la convention soit signée le 8 juin 2018.

Dès lors, toute l'énergie nécessaire a été mise pour élaborer et signer la convention-cadre avec les partenaires financiers et techniques. Ce sera la 1^{ère} convention signée en France.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, le programme « Action Cœur de Ville » est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Il permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Pour concrétiser la mise en œuvre de ce programme d'envergure nationale, le projet de convention joint en annexe a été élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Ce document phare propose de décliner 5 axes, à savoir :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Ces cinq axes ont permis de décliner seize actions matures au niveau opérationnel d'ores-et-déjà fléchées dans le projet de convention joint à la présente.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention cadre du programme Action Cœur de Ville.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la Convention-Cadre liée au Programme « Action Cœur de Ville »
- Autorise le Président à solliciter l'Etat pour le financement des projets associés au dispositif « Action Cœur de Ville »
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à Lunéville, le 5 juin 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180607-2018-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2018

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.